



---

## **DELIBERATION N° 72/2022/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 29 AVRIL 2022 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **PORTANT APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE REPRISE DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 30  
Nombre de Procuration : 7  
Date de convocation : 20 avril 2022

Nombre de suffrages exprimés : 37  
Vote : 37  
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON – Monique AZER – Dominique BERTONI – Ruth BIDIOU CEPRIKA – Louis-Mike CALUMEY – Daniel CASTOR – Jean-Philippe CHAMBRIER – Claire CHINON – Albanie CIPPE – Xavier CLERVAUX (Visio) – Liser CLIFFORD – Yahya DAOUDI – Serge FELIX (Visio)– Nestor GOVINDIN (Visio)– Sandrine JACQUES (Visio) – Elaine JEAN – Farah KHAN GRISET (Visio) – Chester LEONCE (Visio) – Roland LOE-MIE – Phong LY (Visio) – Hélène PAUL – Claude PLENET – Stéphanie PREVOT-BOULARD (Visio) – Anne Michèle ROBINSON – Magali ROBO-CASSILDE – Hélène SERVIUS – Rolande SILEBER – Serge SMOCK – Eliodore TORVIC – Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Kenny CHEN-TUNG↳**Procuration** à Magali ROBO CASSILDE – Thierry ELIBOX↳**Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON - Patrick LE-CANTE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président↳**Procuration** à Gilles ADELSON – MILZINK-CINCINAT Yolande↳**Procuration** à Farah KHAN GRISET – Sandra TROCHIMARA↳**Procuration** à Serge SMOCK – Corinne SIGER↳**Procuration** à Monique AZER – Pascal BRIQUET ↳**Procuration** à Xavier CLERVAUX

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFAU – Julner BELIZAIRE - Jean-Victor CASTOR – Seedna DELAR – Corinne DIMANCHE - Eugène EPAILLY - Christian FAUBERT - Teed GASPARD - Mickaël MANCEE - Tineffa NAISSO - Marie-Laure PHINERA-HORTH - Axel RINO –

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Rolande SILEBER

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'environnement ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 ;

**Vu** la délibération n°84/2019/CACL du jeudi 06 juin 2019, portant approbation du renouvellement de la convention de reprise des piles et accumulateurs usagés ;

**Considérant** que les piles et accumulateurs, pour l'essentiel portables, utilisés par les ménages et les professionnels, peuvent contenir certaines substances dangereuses pour l'environnement et la santé ; Qu'une filière spécifique de collecte et de traitement, par recyclage, de ces déchets a été instaurée en France en 2009 sur le principe de responsabilité élargie des producteurs pour la gestion de la fin de vie des piles et accumulateurs qu'ils mettent sur le marché ;

**Considérant** que l'éco-organisme en charge de la reprise des piles et accumulateurs usagés sur le territoire de la Guyane est SCRELEC ; Que les déchetteries de Cayenne et de Rémire-Montjoly, enregistrées comme points de collecte, permettent de collecter 1 à 2 tonnes de piles et accumulateurs par an ;

**Considérant** que dans le cadre de son agrément renouvelé sur la période 2016-2021, la CACL avait renouvelé la contractualisation avec l'éco-organisme SCRELEC pour la prise en charge de ces déchets, de la collecte jusqu'au traitement. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2021 ; Que suite à la publication de l'arrêté du 16 décembre 2021 portant agrément de SCRELEC dans le JO n°0300 du 26 Décembre 2021, un nouveau contrat est proposé pour la période 2022 – 2024 ;

**Considérant** que dès janvier 2022, SCRELEC étend son aide aux collectivités en proposant pour la première fois un soutien au fonctionnement des déchetteries ; Que l'objectif étant de valoriser les efforts réalisés pour faire progresser la filière, en termes de tonnage collecté et d'optimisation logistique ; Que ce soutien s'élève à 60 € par an par déchetterie.

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Environnement Déchets du mercredi 09 mars 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité réunie en séance le vendredi 18 mars 2022 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau du lundi 21 mars 2022 ;

**Entendu** le **Rapport N° 72/2022/CACL** portant sur l'approbation du renouvellement de la convention de reprise des piles et accumulateurs portables usagés ;

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 72/2022/CACL** portant sur l'approbation du renouvellement de la convention de reprise des piles et accumulateurs portables usagés.

**APPROUVE** le renouvellement de la convention de reprise des piles et accumulateurs portables usagés pour la période 2022 – 2024.

**APPROUVE** les modalités de reprise et le soutien financier proposé dans le nouveau contrat de reprise des piles et accumulateurs usagés.

**AUTORISE** le Président à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 29 avril 2022

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**